

Projet de sensibilisation du jeune public aux problèmes de nuisances sonores et de comportements dangereux issus de l'utilisation des deux-roues motorisés



Cahier des charges du projet



J'écoute mon scoot'

à l'attention des équipes pédagogiques des collèges messins

Cahier des charges



Sommaire

- **Présentation du projet / p.3**
Cernez l'esprit du projet pour mieux l'appliquer.
- **Modalités d'application / p.7**
Toutes les clés nécessaires au succès du projet.
- **Objectifs pédagogiques et pratiques / p.11**
Assurer l'appropriation du sujet par les scolaires.
- **Calendrier / p.12**



Présentation

- **Le souci du bien être public et du bon fonctionnement des institutions** au service du citoyen sont les préoccupations majeures des collectivités, et de la Ville de Metz. Dès lors qu'un dysfonctionnement vient troubler ce bien être, la collectivité doit y remédier.

Depuis octobre 2008, le Conseil Local de Sécurité et de la Prévention de la Délinquance organise des réunions pour définir des stratégies d'actions concertées autour d'une problématique : les nuisances sonores et comportementales générées par l'utilisation d'engins motorisés sous la conduite d'adolescents ou de jeunes adultes.

Afin de lutter contre les incivilités engendrées par les nuisances sonores et les dangers occasionnés par l'utilisation d'engins motorisés de type deux roues, la Ville de Metz propose un plan d'action s'appuyant sur **la conception avec les jeunes scolaires d'une bande dessinée** évoquant ces problèmes.

- **Le but est de faire participer le public visé** en priorité (les jeunes utilisateurs de deux roues motorisés) à la création de cette bande dessinée, par le recueil de leurs propositions de personnages, scénario, mise en situation, et toute autre idée répondant à la problématique évoquée ci-dessus.

Mettre en image les idées des scolaires.

Des dessinateurs professionnels ou confirmés seront sollicités afin de créer des planches de dessin basées sur les scénarios. Le produit fini, une bande dessinée d'une cinquantaine de pages, sera distribuée à 10 000 exemplaires dans la Région et assurera la communication à grande échelle autour de ces problématiques.





- Ce projet citoyen original dans sa forme et concret dans le fond du sujet qu'il traite marque la volonté forte de s'engager au plus près du jeune public pour une action de sensibilisation efficace.

Voilà pourquoi la Ville de Metz en appelle au personnel pédagogique des collèges messins afin de l'aider dans la réalisation de ce projet original destiné à promouvoir la créativité des jeunes et leurs capacités à réfléchir ensemble sur une problématique commune.

Cet apprentissage ludique porte l'ambition de faire adhérer les scolaires aux problèmes de nuisances sonores et de comportements dangereux issus de l'utilisation des deux-roues **en les plaçant comme acteur** de ce projet de sensibilisation.

Ensemble, faisons de ce projet une réalité.

Afin de vous aider dans ce projet, ce fascicule décrit les modalités d'application à suivre afin de mener les élèves à s'impliquer efficacement dans le projet. Les objectifs pédagogiques et pratiques en découlant sont analysés pour déterminer quelles sont les finalités de l'action.



Repères et problématiques

Voici quelques questions pratiques pour vous aider à appréhender correctement la problématique des problèmes de nuisances sonores et de comportements dangereux issus de l'utilisation des deux-roues :

■ L'illégalité de certaines manipulations.

Un pot non homologué modifie les caractéristiques du véhicule. C'est comme débrider la moto.

Conséquence en cas de sinistre: l'assurance ne couvre pas. Et s'il y a des blessés ou des tués dans un accident avec responsabilité du motard, avoir modifié son véhicule constitue aux yeux de la loi une circonstance aggravante. Ce qui pourra valoir la prison.

Pour info, l'utilisation d'un système non homologué sur la route peut conduire au tribunal de police pour une amende de 5e classe.

Le montant en est déterminé par le juge, mais ne peut excéder 1.500 euros. Sanctions complémentaires en option : l'immobilisation du véhicule et/ou l'obligation de présenter le véhicule dans un état conforme.

Mais posséder un dispositif d'échappement homologué n'autorise pas tout.

■ Voici les articles du code de la route concernant les pots d'échappement.

Le décret 95-79 du 23/01/1995 prévoit que « L'utilisation, en connaissance de cause, d'un dispositif ayant fait l'objet d'une procédure d'homologation, mais qui aura subi des modifications rendant l'objet ou le dispositif non conforme est punie par une contravention de 5e classe. » Le montant de ce type de contravention est décidé au tribunal de police par l'officier du ministère public, mais ne peut excéder 1.500 euros.

L'article R 318-3 prévoit que « L'émission de bruits susceptibles de causer une gêne aux usagers de la route et aux riverains » ou « Le dépassement des valeurs maximales (contrôle au sonomètre) » ou un « dispositif d'échappement en mauvais état (défectueux, inefficace) » est puni par une contravention de 3e classe, d'un montant de 68 euros, de l'immobilisation du véhicule et de l'injonction de présenter le véhicule « exagérément bruyant » à un service de contrôle.

Ce même article prévoit aussi que « L'utilisation du moteur à des régimes excessifs » est punie par une contravention de 3e classe, d'un montant de 68 euros.



■ **Au fond, d'où vient cette image du motard qui doit être bruyant ?**

Dans l'inconscient collectif, puissance = bruit. Plus un véhicule fait du bruit, plus on a l'impression qu'il va vite. Comme en France, la plupart des gens associe le deux-roues avec la vitesse, il en résulte que pour beaucoup d'utilisateurs de deux roues motorisés, leur engin doit aller le plus vite possible et donc faire le plus de bruit possible. C'est valorisant pour eux.

Le bruit les fait remarquer. Même si c'est avec un regard de haine, on les regarde. Les gens se retournent sur leur passage. On les déteste, mais on les voit.

Pour un ado (ou un adulte encore très jeune dans sa tête) qui a besoin de s'affirmer, d'affermir son identité, de confirmer sa virilité, c'est le plus important.





Modalités d'application

Demander la participation de toute une équipe pédagogique et la contribution de nombreux collégiens dans le but de créer des œuvres originales nécessite d'appliquer une démarche inductive, partant d'éléments particuliers (personnages, lieux, situations) pour construire un récit cohérent. Ce récit doit s'attacher à refléter la réalité des problématiques liées à la mauvaise utilisation des deux roues et à en discréditer les usages abusifs.

Il conviendra pendant le développement scénaristique d'éviter plusieurs écueils qui seront décrits ci-après. Certains détails techniques devront être respectés afin de récolter efficacement des informations qui seront réutilisées plus tard lors de la mise en page et la création des planches de la bande dessinée.

■ Etape 1 : Initier le processus de création

Mise en situation, création des personnages et de l'intrigue

Le scénario devra impérativement présenter trois éléments originaux : **Une situation** (ou une problématique), **des personnages**, et **une intrigue**.

Il s'agit d'abord de débattre sur les problématiques liés à la mauvaise utilisation des deux roues et aux nuisances sonores. (ex : utilisations intempestives du klaxon, dé-bride avec le remplacement du pot d'échappement, « rodéo nocturne » et vitesse excessive, réveil du voisinage, conduite dangereuse, ...)

Une fois la problématique cernée, le développement de l'histoire passe par un processus assez classique de création d'un récit : concevoir une intrigue développant la problématique qui sera résolue par des personnages.



Le récit obéira à quelques règles :

- Valoriser le code de la route et les autorités chargées de le faire respecter.
- Respecter les règles de la morale et faire apparaître la notion de respect de la vie des autres par une conduite responsable.
- Exprimer le sens du bien commun par le respect de certaines règles de civisme.

■ Etape 2 : Développer une histoire, un scénario en s'inspirant du réel

Le problème récurrent lié à l'utilisation des deux roues motorisés concerne principalement les nuisances sonores. Ainsi, des scénarios basés sur les conséquences de la diffusion du bruit dans l'espace public seront privilégiés. D'autres histoires basés sur la mauvaise conduite et l'irrespect du code de la route peuvent également être introduites. L'idéal est de se baser sur l'expérience de certains élèves, qui ont peut-être déjà été confrontés à ce problème dans leur vie quotidienne.

Ainsi, l'authenticité de certains récits s'inspirant du vécu pourra être romancé.

Pour ce faire, voici quelques idées à utiliser :

- Réutiliser des noms de rues, de quartier et des lieux connus de Metz.
- S'inspirer de faits réels ayant été relatés dans les journaux afin de créer la morale de l'histoire (ex : jeunes accidentés suite à des comportements dangereux, action de prévention réalisées dans la région...)

Le synopsis devra présenter une histoire avec une intrigue simple , quelques protagonistes, et une « morale » à la fin de l'histoire permettant de révéler le message véhiculé. Des éléments de discours directs peuvent être introduits pour donner une indication sur les formes de langage utilisées .



■ Etape 3 : Processus de création graphique

C'est lors de cette étape qu'apparaît essentiellement le rôle des professeurs d'Arts appliqués. Le but de leur contribution est de donner une première forme au récit des élèves en faisant apparaître les éléments graphiques essentiels à la matérialisation et la compréhension du récit. Les éléments graphiques ainsi créés permettront de donner une orientation artistique au projet final et une inspiration aux graphistes et dessinateurs professionnels chargés de la création des planches.

Voici les différents éléments nécessaires :

- Les **personnages** : Création de tête en pied de deux des protagonistes principaux de l'histoire, définition du visage, de la taille, des vêtements portés
- Les **décors** de l'action : certains éléments de décors intervenants dans l'histoire; comme des lieux messins, des rues, des arbres, des parcs ...
- Les **véhicules** : la bande dessinée concernant les deux roues motorisés, il s'agit de donner des indications générales (modèles, couleurs, vitesse ...) à propos des véhicules utilisés par les protagonistes afin d'aider les dessinateurs.

■ Etape 4 : Eviter les erreurs

Le développement d'une histoire par des collégiens peut amener à certaines erreurs de parcours ou à des digressions qui ne doivent pas apparaître. Ainsi il convient d'éviter des scénarios dont l'histoire serait contraire aux lois et à la morale, et d'atteindre le but pédagogique recherché : mettre en valeur les comportements responsables. Les scénarios pouvant faire une apologie de certaines pratiques comme les course poursuite ou le « wheeling » (rouler sur une seule roue en cambrant son véhicule) devront être écartés au profit de récit sensibilisant sur les mauvaises conséquences des actes inciviques.



■ Etape 5 : Détails techniques

L'ensemble des travaux réalisés se composera ainsi :

- Le synopsis d'une histoire en deux pages maximum.
- Des croquis annotés en relation directe avec le scénario.

En complément de ceci devra être rédigé un document présentant pour chaque travail nom et prénoms des élèves ayant participé, leur âge, le nom du professeur, la classe et le nom de l'établissement. Ces informations permettront de classer les travaux recueillis et de porter au crédit les récits qui seront utilisés dans la bande dessinée.

Tous ces documents seront remis au chef d'établissement qui devra donner son accord définitif sur le contenu. Ces documents seront ensuite récupérés par le coordinateur de projet.



Objectifs pédagogiques et pratiques

Objectifs pédagogiques

- Développer la créativité et les Arts plastiques.
- Apprendre à construire un scenario.
- Sensibiliser à la bonne utilisation des deux roues motorisés.
- Travailler sur un projet collectif et valorisant.

Objectifs pratiques

- Créer des histoires et personnages originaux et efficaces.
- Promouvoir l'image des Etablissements Publics Local d'Enseignement.
- Valoriser le sens du travail en communauté auprès du public.



Calendrier

Calendrier des évènements :

Octobre 2009 à Décembre 2009 – Ecriture des scénarios par les scolaires.

Janvier 2009 à Avril 2010 – Processus de recueil et de réécriture des scénarios et création des planches.

Mai 2010 – Correction des erreurs, impression des épreuves puis impression finale.

Juin 2010 – Distribution à grande échelle et promotion lors de l'Eté du Livre 2010.



Contacts

Pour toute information, veuillez contacter :

■ **Fabio Purino**
Directeur de la Communication
fpurino@mairie-metz.fr
03 87 55 50 68

■ **Jean Michel Toulouze**
Conseiller Municipal délégué
Président du GIP-GPV
Conseiller Général de la Moselle
jmtoulouze@mairie-metz.fr
03 87 55 50 00

■ **Patricia Sallusti**
Adjointe au Maire chargée de la Démocratie participative,
citoyenneté et mairies de quartier
03 87 55 55 15

■ **Julien Tomasina**
Coordinateur projet et communication
julien.tomasina@gmail.com
06 61 80 14 40

■ **Jean Jacques Claudon**
Cadre administratif au CLSPD
jjclaudon@mairie-metz.fr
03 87 55 56 14

■ **Philippe Schrub**
Directeur du Pôle Démocratie participative, citoyenneté et
politique de la ville
pschrub@mairie-metz.fr
03 87 55 56 04

Mairie de Metz

Direction de la Communication
2 place d'Armes
57 000 Metz



La Ville de Metz,

le pôle Démocratie participative, citoyenneté et
politique de la ville,

la Direction Démocratie participative, citoyenneté et
Mairies de Quartier,

la Direction de la Communication,
et tous les acteurs de ce projet,

*ense*M**bre**

vous remercient de votre soutien.